



RAPPORT DE GESTION

Wallbridge Mining Company Limited Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026

Introduction

Le rapport de gestion qui suit analyse les activités commerciales, notamment la situation financière et les résultats d'exploitation de Wallbridge Mining Company Limited (la « **société** » ou « **Wallbridge** ») pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026 et il est établi en date du 12 août 2026. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 et les notes y afférentes, lesquels ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et sont présentés en dollars canadiens. Certains montants en dollars qui figurent dans les présentes ont été arrondis pour faciliter la lecture. Les lecteurs devraient aussi consulter la plus récente notice annuelle de la société, notamment la rubrique sur les risques et les incertitudes, les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que les autres documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca.

Survol

Wallbridge se consacre à la création de valeur par l'exploration et le développement durable de projets aurifères sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon (le « **terrain** »), situé dans la région de l'Abitibi, au Québec, tout en respectant l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités.

La société détient une propriété minière contiguë d'une superficie totale de 598 kilomètres carrés, qui s'étend sur environ 82 kilomètres le long du corridor aurifère Detour-Fenelon. La position territoriale est l'hôte du projet phare Fenelon Gold de la société, qui en est au stade de l'ÉÉP, et du projet aurifère Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire, en plus de plusieurs nouveaux projets aurifères.

Wallbridge a présenté une évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** »), portant sur son projet Fenelon, selon laquelle la production aurifère annuelle moyenne est estimée à 107 000 onces par année sur 16 ans et à 127 000 onces par année pour les cinq premières années. Les résultats de l'ÉÉP sont préliminaires et tiennent notamment compte de ressources minérales présumées considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur applique les considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales. Rien ne garantit que les résultats de l'ÉÉP se matérialiseront.

La société croit que Fenelon et Martinière offrent un bon potentiel de développement économique grâce à leur proximité aux infrastructures d'hydroélectricité et de transport existantes. De plus, Wallbridge considère que ses vastes terrains sont très prometteurs pour la découverte de nouveaux gisements aurifères le long du corridor aurifère Detour-Fenelon à l'échelle régionale. De plus amples renseignements sur Wallbridge figurent dans les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation, à www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

L'on s'attend à ce que la rentabilité, les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière de Wallbridge dans l'avenir soient influencés par le prix des métaux, les conditions de change et la capacité de la société à financer la mise en valeur de ses actifs actuels et futurs. Bien que l'on s'attende à une certaine volatilité à court et moyen terme, la société estime que les perspectives à long terme du prix de l'or restent favorables.

Le 1^{er} juillet 2026, la société a temporairement évacué le camp de Fenelon et suspendu tous les travaux de forage et les activités d'exploration connexes sur son terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon, à la suite d'un ordre d'évacuation émis par la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, en raison d'un risque croissant d'incendie de forêt dans la région. La société continue de surveiller de près la situation et reprendra ses activités d'exploration dès qu'elle aura reçu les autorisations nécessaires de la part des autorités forestières et minières de la province de Québec.

Faits saillants trimestriels

Investissements stratégiques de la part de Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico ») et de Waratah Capital Advisors Limited

Le 22 mai 2026, la société a conclu un placement privé d'actions ordinaires avec Agnico et Waratah Capital Advisors Limited, cette dernière agissant pour le compte de certains fonds d'investissement dont elle assure la gestion (« Waratah »). Aux termes de ce placement privé, Agnico a acquis 243 927 966 actions ordinaires de la société pour un produit brut d'environ 22,4 millions de dollars canadiens, tandis que Waratah a acquis, pour le compte de certains fonds d'investissement dont elle assure la gestion, 364 339 130 actions ordinaires de la société pour un produit brut d'environ 33,5 millions de dollars canadiens. À la clôture de l'opération, Agnico et Waratah détenaient chacune une participation partiellement diluée ou exerçaient une emprise sur celle-ci, représentant environ 19,9 % des actions ordinaires de la société. Le produit net du placement privé, combiné aux ressources financières existantes de la société, devrait permettre de financer intégralement la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour le projet Fenelon.

La société a conclu des conventions relatives aux droits des investisseurs. L'une avec Agnico et l'autre avec Waratah. Aux termes de ces conventions, chaque investisseur bénéficiera de certains droits, à condition qu'ils conservent chacun une participation de 7,5 % dans la société. Ces conventions comportent, sans s'y limiter, des droits de souscription supplémentaires et la possibilité de nommer un membre au conseil d'administration de la société. Agnico a également la possibilité de participer à un comité technique chargé de formuler des recommandations et de fournir des conseils à la société sur des questions d'ordre technique. La nouvelle convention conclue avec Agnico met fin à la convention relative aux droits des investisseurs précédente conclue entre la société et Agnico.

La société a l'intention de solliciter l'approbation des actionnaires le 29 septembre 2026, lors de l'assemblée générale extraordinaire, afin de procéder à un regroupement d'actions à raison de 20 pour 1 et de changer la dénomination sociale de la société en Sunday Lake Gold Corp.

Faits saillants trimestriels

Prospectus préalable de base simplifié provisoire

Le 9 avril 2026, dans le cadre du renouvellement de son prospectus préalable de base, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié définitif auprès des autorités en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base visera le placement d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de reçus de souscription, de bons de souscription, de titres d'emprunt et d'unités, ou d'une combinaison de ceux-ci, pour un montant maximal de 70 millions de dollars, pendant la période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus préalable de base est valide.

Programmes d'études techniques et d'exploration pour 2026

Le 17 février 2026, la société a annoncé le début de ses programmes d'études techniques et d'exploration entièrement financés pour 2026. Ces programmes ont été structurés de manière à faire progresser les priorités de mise en valeur à plus long terme au projet Fenelon et à poursuivre l'évaluation des possibilités d'accroissement des ressources et de nouvelles découvertes dans l'ensemble du portefeuille de propriétés de la société. Cette approche s'appuie sur les résultats positifs de l'ÉÉP datant du 27 mars 2025, les études techniques étant axées sur la réduction des risques liés au projet Fenelon et l'avancement du projet vers sa prochaine étape de mise en valeur. Après la réalisation du placement privé le 22 mai 2026, la société avait l'intention de mener à bien le programme d'exploration de 2026 alors en cours, puis de consacrer la majeure partie de ses efforts et de ses capitaux à l'avancement du projet Fenelon jusqu'à la réalisation d'une étude de préfaisabilité. Par suite de la suspension des activités sur le terrain décrite à la rubrique « Survol », la société examine actuellement l'étendue, l'ordre de réalisation et le calendrier des activités d'exploration qu'il lui reste à mener en 2026. Elle fera le point dès que ses plans révisés auront été arrêtés.

La société a commencé son programme de forage au diamant de 2026 à Fenelon à la mi-février, puis a mobilisé une deuxième foreuse à Martinière à la mi-mars. Au 30 juin 2026, la société avait réalisé un total de 10 039 mètres de forage sur les deux projets, soit 13½ trous totalisant 5 989 mètres à Fenelon et 6 trous totalisant 4 050 mètres à Martinière.

À Fenelon, deux campagnes de forage prévues ont été menées à bien au début de juin. Ces programmes comprenaient des forages visant à prélever des échantillons destinés à des études métallurgiques et autres études techniques, ainsi que des forages de reconnaissance ciblant des zones de prospection situées en dehors de la ressource minérale actuelle. Les résultats de titrage définitifs des travaux de forage à Fenelon ne sont pas encore disponibles en raison de délais d'exécution plus longs en laboratoire par rapport à l'exercice précédent.

Après la réalisation du placement privé, la société a affecté une foreuse à une première campagne de forage intercalaire à Fenelon. Cette campagne visait à soutenir la conversion potentielle des ressources minérales présumées en ressources indiquées et à amorcer progressivement un programme de forage intercalaire à plus grande échelle dont le démarrage était prévu au quatrième trimestre de 2026. Au total, 1 245 mètres de forage intercalaire ont été réalisés avant la suspension des activités sur le terrain.

Le plan d'exploration de 2026 initial de la société prévoyait environ 25 000 mètres de forage au diamant sur les propriétés à Fenelon, Martinière, Casault et Grasset, ce qui représente une augmentation de l'activité par rapport à 2025.

À Fenelon, environ 2 000 à 3 000 mètres de forage étaient prévus dans des parties de la ressource minérale incluse dans le plan conceptuel de durée de vie de la mine établi dans l'ÉÉP. Ces travaux visaient à évaluer davantage la récupération de l'or et à fournir des données pour les études de caractérisation supplémentaires recommandées dans l'ÉÉP.

À Martinière, des travaux de forage sur environ 17 000 mètres étaient prévus en deux phases visant à évaluer systématiquement l'étendue et la continuité du système aurifère au-delà des limites de la ressource minérale actuelle. Ce programme était conçu dans le but de maintenir la souplesse nécessaire pour passer du forage d'exploration à la délimitation des ressources lorsque les résultats le justifiaient.

Le reste du programme de 2026 initial comprenait du forage de reconnaissance et du forage d'extension sur environ 3 000 à 4 000 mètres sur les cibles prioritaires dans les blocs de claims de Casault, de Grasset et de Fenelon. Ces travaux visaient à faire progresser le portefeuille d'occasions d'exploration à un stade plus précoce de la société le long du corridor aurifère Detour-Fenelon.

Ensemble, les études techniques et les programmes d'exploration achevés ou amorcés au cours du premier semestre de 2026 reflètent la stratégie de la société visant à faire progresser Fenelon vers la phase de mise en valeur tout en continuant d'évaluer les possibilités d'accroissement des ressources à Martinière et le potentiel d'exploration dans l'ensemble de la position territoriale dans le nord-ouest du Québec.

La société a présenté les résultats définitifs de la première phase de forage à Martinière dans des communiqués de presse publiés le 11 mai et le 14 juillet 2026. Les résultats des forages réalisés à Fenelon seront communiqués dès que tous les résultats de titrage définitifs auront été reçus et compilés.

Perspectives

Le programme d'exploration et d'études techniques de Wallbridge pour 2026 a été initialement annoncé le 17 décembre 2025, et des renseignements supplémentaires ont été fournis le 17 février 2026 (*les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Web de la société, à <https://wallbridgeminig.com>*). Le programme visait à faire progresser le projet Fenelon vers sa prochaine phase de mise en valeur technique, tout en continuant d'évaluer et de dégager le potentiel de croissance de Martinière et des zones d'intérêt à un stade plus précoce situées sur la position territoriale de 598 km² de la société le long du corridor aurifère Detour-Fenelon.

Au 30 juin 2026, le solde de trésorerie de la société s'élevait à 74,3 millions de dollars.

Le budget des dépenses totales de la société pour 2026 s'élevait initialement à environ 27,0 millions de dollars. À la suite du financement de mai 2026, qui a généré un produit net de 54,2 millions de dollars, la société prévoit réaliser une étude de pré faisabilité pour le projet Fenelon, qui devrait être publiée à la fin de 2027 ou au début de 2028. Les dépenses prévues par la société pour 2026 sont résumées ci-dessous dans la colonne intitulée « Prévisions pour 2026 ». Le coût total de l'étude de pré faisabilité est estimé à environ 55 millions de dollars (compte non tenu des charges du siège social, des charges générales et administratives, des frais de relations avec les investisseurs et des dépenses d'investissement).

Dépenses	Budget initial pour 2026	Prévisions pour 2026	Montants réels au 30 juin 2026 ¹⁾
Forages d'exploration et génération de cibles	10,8 M\$	17,7 M\$	4,2 M\$
Exploitation des sites et des camps	7,3 M\$	9,1 M\$	3,6 M\$
Charges du siège social, charges générales et administratives et relations avec les investisseurs	5,1 M\$	5,5 M\$	2,4 M\$
Environnement, sécurité et relations avec les collectivités	1,6 M\$	1,3 M\$	0,5 M\$
Études techniques	1,1 M\$	1,0 M\$	Néant
Investissement	1,1 M\$	2,2 M\$	0,3 M\$
Total	27,0 M\$	36,8 M\$	11,0 M\$

Répartition des forages en 2026 (en mètres)	Budget initial pour 2026 (m)	Prévisions pour 2026 (m)	Forage réel (m) au 30 juin 2026
Martinière	17 000	4 050	4 050
Fenelon	3 500	35 489	5 989
Casault	3 000	3 000	–
Grasset	1 500	1 500	–
Total	25 000	44 039	10 039

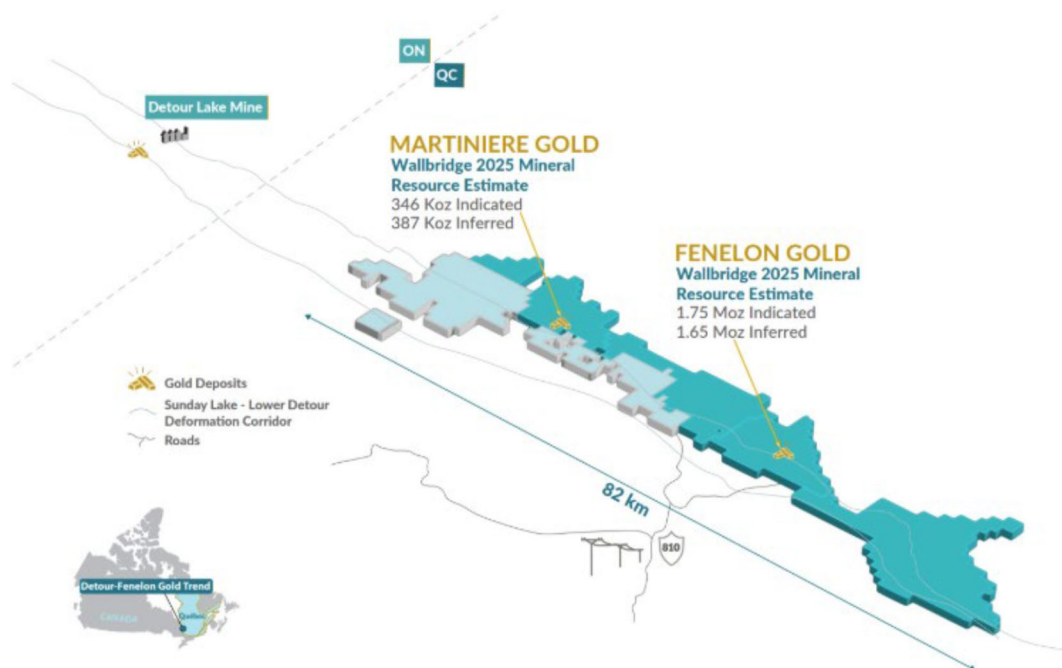
- 1) Les coûts réels excluent l'amortissement de 506 055 \$ incorporé au coût des actifs de prospection et d'évaluation et l'amortissement de 16 637 \$ inclus dans l'état du résultat net et du résultat global; les coûts de 81 754 \$ au titre de la rémunération fondée sur des actions incorporés au coût des actifs de prospection et d'évaluation et les coûts de 213 181 \$ au titre de la rémunération fondée sur des actions et les coûts de 159 750 \$ au titre du régime incitatif à long terme inclus dans l'état du résultat net et du résultat global; et le montant estimatif à recevoir de 1 700 000 \$ au titre de crédits d'impôt relatifs aux ressources du Québec porté en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon

La société se concentre sur l'avancement de son projet phare, Fenelon, détenu en propriété exclusive et de son projet Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire. Ces projets sont situés sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon d'une superficie de 598 km² de la société, situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada.

La propriété comprend six groupes de claims miniers contigus qui, ensemble, couvrent une distance continue d'environ 82 kilomètres le long de la zone de déformation de Sunday Lake (« **ZDSL** »), comme l'illustre la carte ci-dessous. La ZDSL est l'une des principales structures de failles orientées est-ouest qui contrôlent la minéralisation aurifère dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi qui a produit plus de 200 millions d'onces d'or depuis le début de l'exploitation minière en 1901. La mine d'or Detour Lake d'Agnico, actuellement la plus importante mine d'or en production au Canada, est située directement le long de la ZDSL à environ 15 kilomètres à l'ouest de la frontière entre l'Ontario et le Québec et à environ 80 kilomètres à l'ouest de Fenelon.

En plus de faire progresser Fenelon et Martinière, la société continue d'évaluer et de prioriser un portefeuille croissant de cibles aurifères potentielles dans l'ensemble de sa position territoriale régionale le long de la ZDSL, soutenant ainsi les activités d'exploration en cours et le potentiel de découverte future.



Les ressources minérales combinées des projets Fenelon et Martinière contiennent, selon les estimations, des ressources indiquées de 2,10 millions d'onces d'or et des ressources présumées de 2,04 millions d'onces. Les deux estimations des ressources minérales (les « **ERM de Fenelon de 2025** » et « **ERM de Martinière de 2025** ») ont été publiées en mars 2025, avec prise d'effet le 20 mars 2025. Pour de plus amples renseignements sur les estimations des ressources minérales de Fenelon et de Martinière, il y a lieu de consulter le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 intitulé *NI 43-101 Technical Report And Preliminary Economic Assessment Update Of The Fenelon Gold Project, Quebec, Canada* (le « **rapport technique mis à jour** »), qui est disponible à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la société, à l'adresse www.wallbridgeminig.com.

Le rapport technique mis à jour a été préparé pour la société par InnovExplo Inc./Norda Stelo, le consultant indépendant en ressources minérales Mauro Bassotti, géo., BBA Inc. et G. Mining Service Inc. et rédigé par Marc R. Beauvais, ing., Simon Boudreau, ing., François Gaudreault, géo., Mauro Bassotti, géo., Luciano Piciacchia, ing., et Mahamadou Traore, ing., chacun étant une personne indépendante et qualifiée au sens du Règlement 43-101.

En s'appuyant sur les résultats du rapport technique mis à jour, Wallbridge effectue maintenant des études techniques de suivi afin d'optimiser les aspects économiques potentiels du projet Fenelon Gold tout en faisant progresser le projet Martinière et les projets d'exploration régionale.

Propriétés de Wallbridge détenues en propriété exclusive

Fenelon

Wallbridge a acquis les claims de la propriété Fenelon auprès de Balmoral Resources Ltd. (« **Balmoral** ») en octobre 2016 et, par la suite, en mai 2020, a acquis les propriétés entourant Balmoral comprenant le reste du bloc de claims de Fenelon. Il y a trois redevances distinctes qui équivalent à une redevance calculée à la sortie de la

fonderie de 4 % sur toute production future provenant de 19 claims et un contrat de location (soit la ressource minérale actuelle de la propriété Fenelon). Les claims restants sont assujettis à une redevance calculée à la sortie de la fonderie allant de 0 % à 1 % sur toute production future, et une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

L'ERM de 2025 pour Fenelon, qui a servi de base à l'ÉÉP de 2025, comprend des ressources aurifères indiquées de 1,75 million d'onces et des ressources aurifères présumées de 1,65 million d'onces. Elle est fondée sur 1 485 trous de forage totalisant 591 922 mètres, répartis de manière variable de 20 à 200 mètres l'un de l'autre, et sur des titrages de l'or à partir de 373 089 intervalles échantillonnés. Par rapport à l'ERM de Fenelon de 2023, l'ERM de 2025 est étayée par 60 966 analyses d'échantillons supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 20 % des données d'analyses d'échantillons utilisées pour l'estimation des ressources. Au cours du troisième trimestre de 2024, Wallbridge a réalisé le forage de délimitation de ressources de quatre trous supplémentaires, totalisant 1 303 mètres à Fenelon. L'objectif de ce forage était l'exploration d'une extension potentielle des structures à haute teneur dans la zone Tabasco, qui semblent comporter des couches moins profondes par rapport à la surface.

De plus amples renseignements sur le projet Fenelon sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Martinière

Le projet Martinière fait partie d'un bloc de claims contigus d'une superficie totale de 57,5 km² situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et à 50 km à l'est de la mine Detour Lake. La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

L'ERM de 2025 de Martinière comprend 0,35 million d'onces de ressources aurifères indiquées et 0,39 million d'onces de ressources aurifères présumées. Elle est fondée sur 739 trous de forage totalisant 218 158 mètres, répartis de manière variable de 20 à 200 mètres l'un de l'autre, et sur des titrages de l'or à partir de 154 595 intervalles échantillonnés. Par rapport à l'ERM de Martinière de 2023, l'ERM de 2025 est étayée par 32 383 analyses d'échantillons supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 26 % des données d'analyses d'échantillons utilisées pour l'estimation des ressources.

De plus amples renseignements sur le projet Martinière sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Harri

La propriété Harri comprend des claims miniers d'une superficie de 90,6 km² couvrant une section de 20 kilomètres de la ZDSL qui s'étend entre les propriétés Fenelon et Martinière. La propriété Harri est grevée de redevances sous-jacentes calculées à la sortie de la fonderie allant de 1 % à 2 % en regard d'une éventuelle production aurifère future.

Avant 2024, les activités de prospection de la propriété Harri se limitaient à une combinaison de levés géophysiques aéroportés et de premiers essais de forage comprenant trois trous largement espacés totalisant environ 1 050 mètres réalisés par Balmoral et Wallbridge. Ces trous ont été forés pour tester trois cibles d'exploration potentielles identifiées le long de failles présumées liées à la ZDSL, deux des trous recoupant une faible minéralisation aurifère irrégulière à une profondeur verticale de 200 mètres de la surface.

De plus amples renseignements sur la propriété Harri sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Grasset

La propriété aurifère Grasset comprend des claims miniers d'une superficie de 179 km² couvrant une section de 25 kilomètres de la ZDSL qui s'étend à l'est de la propriété Fenelon adjacente. Elle fait partie d'un bloc de claims miniers plus vaste (« **propriété Grasset initiale** ») provenant de l'acquisition de Balmoral en 2020. En novembre 2022, Wallbridge a vendu une portion de 82 km² de la propriété Grasset initiale à NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »), appelée ici « **claims NorthX Grasset** ». Aux termes de la convention de vente conclue avec NorthX, Wallbridge conserve une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées des claims NorthX Grasset. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX. Dans le cadre de la transaction de vente à NorthX, la société et NorthX ont conclu un accord de coopération distinct visant la prospection de la propriété NorthX Grasset (l'« **accord de prospection de Grasset** »).

L'accord de prospection Grasset s'applique à la propriété NorthX Grasset (le « **secteur de coopération aurifère** »), mais exclut les parties comprenant une ressource minérale de nickel délimitée antérieurement. Conformément à l'accord de prospection de Grasset, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Dans le cas où les travaux de prospection effectués dans le secteur de coopération aurifère par Wallbridge ou NorthX permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possédera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possédera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation commerciale d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujéti à une résiliation anticipée dans certains cas.

De plus amples renseignements sur la propriété aurifère Grasset sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Propriété visée par une convention d'option

Casault

Le 18 juin 2020, Wallbridge a consolidé sa position le long du corridor aurifère Detour-Fenelon du fait de la conclusion de la convention d'option Casault (l'« **option Casault** ») avec Exploration Midland (« **Midland** »), ajoutant 177 km² de terrain à la position de la société et conférant à cette dernière le contrôle sur la totalité de cette ceinture sous-exploitée de 598 km².

En vertu de la convention et des modifications subséquentes, la société peut acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5 millions de dollars d'ici le 31 décembre 2026 et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2024. Durant la période visée par l'option, Wallbridge aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. À l'issue du financement des dépenses de la phase un, la société a la possibilité de porter sa participation indivise dans la propriété de Casault à 65 % en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 millions de dollars dans un délai de deux ans à compter de la date d'acquisition de la participation initiale de 50 % (*se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 18 juin 2020*).

Au 30 juin 2026, la société avait engagé des dépenses de 4 062 196 \$ et effectué des paiements en trésorerie de 600 000 \$, conformément à la convention d'option avec Midland. La société doit engager des dépenses résiduelles de 937 804 \$ pour acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans le cadre de l'option Casault et des conventions de modification subséquentes, comme il est indiqué ci-dessus.

De plus amples renseignements sur la propriété Casault sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Detour East

La société a vendu Detour East à Agnico le 2 octobre 2025, ramenant ainsi la superficie de la parcelle de terrains de la société à 598 km². Auparavant, Detour East faisait l'objet d'une convention d'option avec Agnico.

Personnes qualifiées

Toutes les données scientifiques et techniques relatives à la géologie et à l'exploration concernant le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées par M. Mark A. Petersen, géo., M.Sc. (PGO 3069; OGQ AS-10796), consultant principal, Exploration à Wallbridge, et personne qualifiée au sens du Règlement 43-101.

Résultats d'exploitation

Les résultats trimestriels des huit derniers trimestres clos le 30 juin 2026 se présentent comme suit :

	2026			2025			2024		
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	92 607 \$	(480 706) \$	(796 677) \$	(7 499 057) \$	(358 294) \$	16 390 \$	(1 015 013) \$	(5 807 142) \$	
Charge (recouvrement) d'impôt différé	1 430 000 \$	949 000 \$	2 130 000 \$	103 000 \$	720 000 \$	780 000 \$	253 000 \$	(138 000) \$	
Perte nette et résultat global	(1 337 393) \$	(1 429 706) \$	(2 926 677) \$	(7 602 057) \$	(1 078 294) \$	(763 610) \$	(1 268 013) \$	(5 669 142) \$	
Perte nette par action – de base et diluée	(0.00) \$	(0.00) \$	(0.01) \$	(0.01) \$	(0.00) \$	(0.00) \$	(0.00) \$	(0.01) \$	

Les variations de la perte nette avant impôt sur le résultat au cours des huit derniers trimestres sont principalement attribuables à la perte sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation, à la perte de valeur au titre du placement dans NorthX, à la quote-part des pertes dans NorthX, aux produits d'intérêts, autres coûts et produits associés à un déversement mineur dans l'environnement, à la prime liée aux actions accréditatives incluse dans les autres produits, aux profits et pertes latents sur les titres négociables, au profit sur la vente de titres négociables, aux charges de la société à l'égard de son engagement visant à financer la mise à niveau de la route à Matagami, et aux variations de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation. Le détail s'établit comme suit :

- Les autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives ont été comptabilisés comme suit : 1 157 528 \$ au T2 2026; 846 690 \$ au T1 2026; 320 989 \$ au T4 2025; néant au T3 2025; 915 899 \$ au T2 2025; 738 533 \$ au T1 2025; 269 648 \$ au T4 2024 et néant au T3 2024. Les actions ordinaires accréditatives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditatives sont engagées.
- La société a comptabilisé un profit latent de 30 000 \$ au T1 2026 et de 291 852 \$ sur les titres négociables reçus dans le cadre de conventions d'options au T1 2025 et des pertes latentes de 35 000 \$ au T2 2026, de 40 505 \$ au T2 2025, de 46 347 \$ au T3 2025 et de 95 000 \$ au T4 2025. Grâce à la vente de titres négociables au T1 2026 et au T3 2025, la société a comptabilisé un profit réalisé de 54 762 \$ et de 51 010 \$, respectivement.
- La société a comptabilisé des dépenses estimées d'environ 290 894 \$ au troisième trimestre de 2024 à l'égard de son engagement visant à financer la mise à niveau de la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. À la réception du total des coûts définitifs pour 2024, les dépenses ont été réduites de 249 594 \$ au quatrième trimestre de 2024.
- La société a comptabilisé une perte de valeur de 288 468 \$ en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,14 \$ au 30 septembre 2024. De plus, la société a comptabilisé sa quote-part du résultat global correspondant à une perte dans NorthX de 629 272 \$ au quatrième trimestre de 2024, montant qui est supérieur à celui des trimestres précédents, ce qui a ramené la valeur comptable de NorthX à néant au 31 décembre 2024.

- La société a comptabilisé une perte de valeur de 4 518 688 \$ au titre de la propriété Hwy 810 au troisième trimestre de 2024, par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de cette propriété et de ne pas renouveler les droits de prospector. La majorité des claims sont arrivés à échéance en juin et en juillet 2025. La société a comptabilisé une perte de valeur de 6 351 561 \$ au titre de la propriété Detour East au troisième trimestre de 2025 puisque la juste valeur diminuée des coûts de la vente de la propriété était inférieure à sa valeur comptable en fonction du produit de la vente de cette propriété le 2 octobre 2025.
- Au premier trimestre de 2025, la société a comptabilisé une perte de 364 676 \$ sur la sortie de la propriété Beschefer, à l'exercice de la convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Beschefer le 25 février 2025, la valeur comptable étant supérieure à la valeur des actions d'Abitibi Metals reçues à cette date. La société a comptabilisé une perte de 91 583 \$ sur la sortie de la propriété Detour East au quatrième trimestre de 2025.

Comparaison du trimestre clos le 30 juin 2026 et du trimestre clos le 30 juin 2025

Pour le trimestre clos le 30 juin 2026, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 337 393 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 078 294 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2025. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, les produits d'intérêts de la société se sont élevés à 120 349 \$, contre des produits d'intérêts de 292 724 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2026. Ce résultat est en grande partie imputable à la hausse des soldes de trésorerie en 2026 par rapport à 2025.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé un montant de 915 899 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditives, contre 1 157 528 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2026.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2026, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 1 430 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 720 000 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2025.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2026 et du semestre clos le 30 juin 2025

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 2 767 099 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 841 904 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2025. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé un profit latent de 251 347 \$ sur ses titres négociables, comparativement à une perte latente de 65 000 \$ au cours du semestre clos le 30 juin 2026.
- Les charges générales et administratives ont inscrit une hausse de 489 790 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2026 par rapport au semestre clos le 30 juin 2025. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des honoraires professionnels liés au dépôt du prospectus préalable de base simplifié, à la hausse des coûts liés aux relations avec les investisseurs, à la hausse des honoraires de consultation et à la hausse des coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé une perte de 364 376 \$ sur la sortie de la propriété Beschefer, à l'exercice de la convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Beschefer le 25 février 2025, la valeur comptable étant supérieure à la valeur des actions d'Abitibi Metals reçues à cette date. Il n'y a pas eu de charge comparable pour le semestre clos le 30 juin 2026.

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé un montant de 1 654 432 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditives, contre 2 004 218 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2026.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 2 379 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 1 500 000 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 30 juin 2026 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2026	Dépenses	Recouvrement	Solde au 30 juin 2026
Fenelon	206 951 710 \$	5 256 175	(908 000)	211 299 885 \$
Martinière	61 384 700	3 525 725	(794 886)	64 115 539
Grasset	6 142 761	29 116	(2 000)	6 169 877
Casault	2 702 794	74 364	(7 000)	2 770 158
Harri	6 521 318	3 280	–	6 524 598
Propriété N2	2 461 841	–	(415 000)	2 046 841
Nantel	140 633	–	–	140 633
Doigt	1 095 661	(1 176)	–	1 094 485
	287 401 418 \$	8 887 484	(2 126 886)	294 162 016 \$

Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est analysé aux pages 5 à 9 du présent rapport de gestion.

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour le semestre clos le 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Harri	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	1 394 753 \$	839 493	6 642	20 794	–	2 261 682 \$
Camp et exploitation	1 484 971	911 318	–	–	–	2 396 289
Salaires et avantages	648 099	554 570	5 840	13 738	–	1 221 247
Main-d'œuvre contractuelle	503 384	272 983	–	4 900	–	781 267
Location de matériel et fournitures	162 430	103 170	–	–	–	265 600
Hélicoptère	239 824	488 365	4 855	15 476	–	748 520
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	464 081	126 650	11 779	19 456	3 280	625 246
Charge de rémunération à base d'actions	48 134	33 620	–	–	–	81 754
Amortissement des immobilisations corporelles	310 499	195 556	–	–	–	506 055
Total partiel	5 256 175 \$	3 525 725	29 116	74 364	3 280	8 888 660 \$
Crédits d'impôt du Québec	(908 000)	(794 886)	(2 000)	(7 000)	–	(1 711 886)
	4 348 175 \$	2 730 839	27 116	67 364	3 280	7 176 771 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2026	206 951 710	61 384 700	6 142 761	2 702 794	6 521 318	283 703 283
Solde de clôture au 30 juin 2026	211 299 885 \$	64 115 539	6 169 877	2 770 158	6 524 598	290 880 057 \$

Les dépenses ont été minimales sur les propriétés Doigt et Nantel, qui font également partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société maintient les propriétés Doigt et Nantel en règle.

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 décembre 2025 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2025	Dépenses	Recouvrements	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2025
Fenelon	203 242 038 \$	4 033 672	(324 000)	—	206 951 710 \$
Martinière	51 296 118	11 967 361	(1 878 779)	—	61 384 700
Grasset Gold	5 974 550	204 211	(36 000)	—	6 142 761
Detour East	14 084 547	1 514	(7 734 500)	(6 351 561)	—
Casault	2 538 378	216 416	(52 000)	—	2 702 794
Harri	6 443 725	89 593	(12 000)	—	6 521 318
Beschefer	812 084	—	(447 408)	(364 676)	—
Propriété N2	2 721 841	—	(260 000)	—	2 461 841
Nantel	140 316	317	—	—	140 633
Doigt	1 061 054	34 607	—	—	1 095 661
	288 314 651 \$	16 547 691	(10 744 687)	(6 716 237)	287 401 418 \$

Le 2 octobre 2025, Detour East a été vendue à Agnico pour un montant de 8 000 000 \$ et une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 %, assortie d'une clause de rachat de 4 000 000 \$ en faveur d'Agnico. La société a comptabilisé une perte de valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 afin de refléter la juste valeur diminuée des coûts de sortie de la propriété en fonction du prix de vente.

La propriété N2 ne fait pas partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société a conclu une convention d'option attribuant une option à Formation Metals Inc. (« **Formation** ») visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété N2 de la société au moyen de versements totalisant 550 000 \$ en trésorerie, de l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Formation et de dépenses liées aux travaux de 5 000 000 \$ sur six ans. Formation a émis 2 000 000 d'actions, a effectué des paiements de 100 000 \$ et a engagé des dépenses de plus de 400 000 \$ à ce jour dans le cadre de la convention d'option.

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Harri	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	88 235 \$	2 850 462	17 579	71 587	4 566	3 032 429 \$
Camp et exploitation	875 797	3 042 295	55 037	20 788	33 934	4 027 851
Salaires et avantages	469 216	1 727 353	56 609	90 648	20 694	2 364 520
Main-d'œuvre contractuelle	337 134	885 226	10 113	3 810	6 235	1 242 518
Location de matériel et fournitures	117 767	485 776	8 777	3 294	5 392	621 006
Hélicoptère	3 584	1 423 953	11 313	14 796	17	1 453 663
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	1 921 497	565 481	26 645	11 493	8 485	2 533 601
Charge au titre des options sur actions	8 155	58 745	1 283	—	817	69 000
Amortissement des immobilisations corporelles	212 287	928 070	16 855	—	9 453	1 166 665
Total partiel	4 033 672 \$	11 967 361	204 211	216 416	89 593	16 511 253 \$
Crédits d'impôt du Québec	(324 000)	(1 878 779)	(36 000)	(52 000)	(12 000)	(2 302 779)
	3 709 672 \$	10 088 582	168 211	164 416	77 593	14 208 474 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	203 242 038	51 296 118	5 974 550	2 538 378	6 443 725	269 494 809
Solde de clôture au 31 décembre 2025	206 951 710 \$	61 384 700	6 142 761	2 702 794	6 521 318	283 703 283 \$

Situation financière et situation de trésorerie

Suit une comparaison des principaux éléments financiers de l'état de la situation financière de la société :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs courants	76 716 947 \$	32 398 747 \$
Passifs courants	3 200 310 \$	5 045 854 \$
Fonds de roulement*	73 516 637 \$	27 352 893 \$
Provision au titre du plan de fermeture – long terme	1 421 410 \$	1 421 410 \$
Capitaux propres	344 408 679 \$	291 914 164 \$

* Le fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) correspond aux actifs courants, moins les passifs courants. Les passifs courants comprennent un passif de 274 793 \$ au titre de la prime liée aux actions accréditatives en 2026 (2 279 011 \$ en 2025).

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, la société a enregistré une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 3 632 099 \$ et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 3 145 127 \$.

Le produit net de 54,2 millions de dollars tiré du placement privé de mai 2026, combiné aux ressources financières existantes de la société, devrait permettre de financer intégralement la réalisation d'une étude de pré faisabilité visant le projet Fenelon.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2026 et en 2025, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2026, les obligations contractuelles et les engagements de la société se présentaient comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Courantes	2 à 5 ans
Frais d'exploration au Canada faisant l'objet d'un engagement ¹⁾	1 030 473 \$	1 030 473 \$	
Créditeurs et charges à payer	2 850 125	2 850 125	–
Total	3 880 598 \$	3 880 598 \$	–

¹⁾ Dans le cadre du financement par actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance réalisé le 31 octobre 2025, la société s'est engagée à payer des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») totalisant 9 750 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2026. Au 30 juin 2026, l'engagement résiduel de la société lié aux FEC s'élevait à 1 030 473 \$.

Paielements d'option et dépenses relatifs aux biens d'exploration

Au 30 juin 2026, la société avait pris l'engagement d'effectuer des dépenses d'exploration additionnelles de 937 804 \$ au plus tard le 31 décembre 2026 en vue de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Casault. Après avoir acquis une participation indivise initiale de 50 %, la société a la possibilité de porter à 65 % sa participation indivise dans la propriété de Casault en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 000 000 \$ dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Les dépenses relatives aux biens d'exploration sont à la discrétion de la société.

Capital social

Les actions ordinaires de Wallbridge se négocient à la TSX sous le symbole « **WM** » et à la OTCQB sous le symbole « **WLBMF** ». Le 12 août 2026, les titres suivants étaient en circulation :

Actions ordinaires en circulation	1 830 849 901
Bons de souscription	121 256 260
Options sur actions	36 633 989
Unités d'actions différées	15 887 131
Unités d'actions restreintes	9 450 452
Après dilution	2 014 077 733

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale qui surviennent dans le cours normal des activités sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 30 juin 2026 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « **MERN** »). Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$. Le 10 août 2026, la société a déposé un plan de fermeture révisé auprès du MERN pour examen et approbation. Une garantie financière supplémentaire estimée à environ 950 000 dollars devrait être exigée une fois l'approbation obtenue.

Au 30 juin 2026, la société avait de la trésorerie soumise à des restrictions de 2 873 600 \$ sous forme de lettres de crédit renouvelables de un an à l'appui du plan de fermeture de Fenelon. La provision au titre des plans de fermeture s'établit comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Propriété Fenelon	1 135 468 \$	1 135 468 \$
Remise en état de la propriété Martinière	361 333	365 942
Provision au titre du plan de fermeture	1 496 801 \$	1 501 410 \$
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	(75 391)	(80 000)
Provision au titre du plan de fermeture à long terme	1 421 410 \$	1 421 410 \$

Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec une partie liée :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
NorthX				
Autres produits liés aux recouvrements liés à l'occupation des camps et aux autres recouvrements de coûts	– \$	– \$	11 534 \$	– \$

La société a reçu son placement initial dans les actions de NorthX aux termes d'une convention de vente de biens d'exploration conclue avec NorthX datée du 18 novembre 2022. La société détient 4 494 793 actions ordinaires de NorthX, ce qui représentait une participation de 8,13 % dans NorthX au 30 juin 2025 (8,1 % au 31 décembre 2025). Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la participation était comptabilisée à un montant de néant. La société considère le placement dans NorthX comme une participation dans une entreprise associée. Wallbridge et NorthX sont parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Wallbridge a le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de NorthX conformément à la convention relative aux droits des investisseurs. Le 10 février 2025, le chef de la direction et administrateur de la société a cessé d'être administrateur de NorthX.

La société a facturé à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à ceux utilisés dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Changements de méthodes comptables, y compris la première application

Première application

IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et à l'IFRS 7. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la période considérée.

Récentes prises de position comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur ou adoptées

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la société approuve les états financiers et le rapport de gestion, et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités financières. Le conseil exécute son mandat principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, formé en totalité d'administrateurs indépendants non membres de la direction. Le comité d'audit se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les questions financières, et avec les auditeurs de la société. Le conseil d'administration a aussi nommé un comité de la rémunération, un comité des ressources humaines et un comité de gouvernance et des candidatures qui sont formés d'administrateurs non membres de la direction.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui crée une possibilité de conflit d'intérêts. Toute décision de ces administrateurs doit être prise conformément à leur devoir et à leur obligation de faire preuve d'équité et de bonne foi envers la société et les autres sociétés concernées. Ces administrateurs sont tenus de déclarer toute situation qui les place en conflit d'intérêts et de s'abstenir de voter sur ces questions.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2026 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes de la société pour le semestre clos le 30 juin 2026 restent inchangés par rapport aux risques et incertitudes présentés dans la notice annuelle et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Terminologie et glossaire des termes techniques

À moins d'indication contraire, toutes les unités de mesure utilisées dans le présent rapport de gestion sont conformes au système métrique. Suit un glossaire de certains termes techniques et de certaines unités utilisés dans le présent rapport de gestion :

Acronymes	Terme
Au	Symbole chimique de l'or
Symbole	Unité
%	pour cent
\$, \$ CA	dollar canadien
cm	centimètre
g/t	gramme par tonne métrique
km	kilomètre
m	mètre
oz	once troy
oz/t	once (troy) par tonne courte (2 000 lb)
t	tonne métrique (1 000 kg)

Mise en garde relative à l'information prospective

Le présent rapport de gestion de Wallbridge peut contenir des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions, les estimations, les projections et les interprétations à la date du présent rapport de gestion.

Tous les énoncés aux présentes, autres que ceux ayant trait à des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs et comportent divers risques, incertitudes et hypothèses. En règle générale, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « chercher à », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « continuer », « budget », « planifier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « proposer », « potentiel », « cibles » et de variantes de tels termes et expressions ou d'énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « se réaliseront ».

Les énoncés prospectifs portent notamment sur : les résultats de l'ÉÉP et des estimations des ressources minérales de 2025 liés aux gisements (au sens donné à ce terme ci-dessous); les programmes d'exploration de la société; les perspectives de Wallbridge; les énoncés concernant le rendement futur potentiel des actions ordinaires de NorthX; les résultats de forage futurs; la capacité de la société à convertir les ressources présumées en ressources mesurées et indiquées; les questions environnementales; l'engagement des parties prenantes et les relations avec celles-ci; les paramètres et les méthodes entrant dans les estimations des ressources minérales de 2025 et de 2023 des propriétés Fenelon Gold et Martinière (collectivement les « **gisements** »); les perspectives, le cas échéant, des gisements; les forages futurs dans les gisements; et l'importance des activités et résultats d'exploration historiques.

Les énoncés prospectifs sont conçus pour aider le lecteur à comprendre les opinions actuelles de la direction sur ses perspectives à court et à long terme, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés, de façon implicite ou explicite, par ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur ce que la direction estime, ou estimait à l'époque, être des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de ses titres que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions, et ni la société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces énoncés prospectifs. Sauf si la loi l'exige, la société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs figurant aux présentes pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, et elle rejette toute obligation à cet égard. À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des informations disponibles à la date du présent rapport de gestion. En conséquence, le lecteur doit éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent aux présentes.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs.

Les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés portent notamment sur : les résultats des activités d'exploration; la situation financière de la société et les conditions économiques générales; la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation; l'exactitude de la modélisation géologique; la capacité de la société à réaliser d'autres activités d'exploration; la légitimité des titres de propriété et des participations liés aux gisements; l'exactitude des hypothèses, paramètres ou méthodes clés entrant dans l'ERM et toute ÉÉP; la capacité de la société à obtenir les autorisations requises; les problèmes techniques d'ordre géologique et liés à la prospection et à l'extraction minière; la défaillance du matériel ou des processus; l'évolution

du climat économique mondial; les prix des métaux; les taux de change; les attentes en matière d'environnement; les mesures communautaires et non gouvernementales; et sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Outre l'information fournie dans le rapport de gestion, les risques et incertitudes liés aux activités de Wallbridge sont analysés dans les documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles au www.sedarplus.ca.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

Wallbridge prépare ses informations conformément au Règlement 43-101, qui diffère des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « **SEC** »). Les termes relatifs aux propriétés minières, à la minéralisation et aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales et aux études économiques utilisés dans les présentes sont définis conformément au Règlement 43-101 en vertu des lignes directrices énoncées dans les normes de définitions de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole le 19 mai 2014, dans leur version modifiée. Le Règlement 43-101 diffère considérablement des obligations d'information de la SEC qui s'appliquent généralement aux sociétés américaines. Par conséquent, les informations qui figurent dans le présent document concernant les propriétés minières, la minéralisation et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines assujetties aux obligations d'information et de déclaration prévues par les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et règlements y afférents.

Daté du 12 août 2026